|  |  |
| --- | --- |
|  | **SOYEZ INSPIRÉS ! ÉTUDES DE CAS SUR LA PARTICIPATION CIVILEAU PROCESSUS DÉCISIONNEL** |

Les organisations non gouvernementales[[1]](#footnote-1) et les autorités publiques à tous les niveaux dans les États membres du Conseil de l'Europe sont invitées à donner des exemples de leurs pratiques ou de leur expérience en matière de participation de la société civile au processus de décision. L’étude de cas devrait idéalement couvrir tous les points mentionnés dans ce modèle, mais ne devrait pas dépasser 4 pages.

L’étude de cas doit être renvoyée par courrier électronique à l’adresse suivante : civil.participation@coe.int

*Les études de cas reçues* ***avant******le 4 janvier 2020*** *pourront être incluses dans la première version en ligne de la banque d’études de cas, qui sera ensuite mise à jour régulièrement.*

**Pourquoi avons-nous besoin de ces études de cas de pratiques européennes ?**

Le [Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel a été révisé en 2019](https://rm.coe.int/code-of-good-practice-civil-participation-revised-301019-fr/168098617f) afin de prendre en compte [les lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016807509e3) qui ont été adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en septembre 2017. En plus de fournir une illustration valable de l'utilisation du Code de bonne pratique révisé, l'objectif est de créer une banque d’études de cas sur la participation civile. La banque d’études de cas comprendra différents exemples de bonnes pratiques, ainsi que des pratiques moins bonnes ou moins efficaces, dans l’ensemble de l’Europe et pourra servir de référence et d’outil d’apprentissage à tous les utilisateurs du code de bonne pratique révisé qui souhaitent disposer d’informations de première main sur les mécanismes concrets de participation des ONG et de la société civile au processus de prise de décisions dans différents pays.

**Modèle**

1. **Veuillez donner une brève présentation de l’initiative :**
	1. Titre de l’initiative, thème ou domaine politique, pays de mise en œuvre, niveau de gouvernance, période de mise en œuvre
	2. Qui a initié et financé le processus, quels étaient les participants de la société civile et les pouvoirs publics, quels étaient leurs rôles respectifs ?
2. **Veuillez décrire cette initiative en suivant les thématiques proposées ci-dessous :**
	1. Objectifs et but spécifiques du processus
	2. Phases de participation et activités
	3. Formes et outils de participation mis en œuvre :

*Sélectionnez les énoncés ci-dessous qui reflètent la réalité de l’initiative et ajoutez une explication sur la façon dont ils ont été organisés. Si le processus s'est arrêté à un stade précoce, veuillez vous référer à la question 9 et en expliquer les raisons.*

* + Les pouvoirs publics ont fourni, en temps opportun, des informations précises et utiles pour le processus. (information)
	+ Les pouvoirs publics ont sollicité l’avis des OSC/citoyens sur un sujet spécifique. (consultation)
	+ Les pouvoirs publics ont procédé à des échanges de vues avec les OSC/citoyens pour l’élaboration de politiques, stratégies, recommandations ou législations (auditions publiques, réunions spécialisées). (dialogue)
	+ Les pouvoirs publics ont étroitement collaboré avec les OSC/citoyens, du début à la fin du processus. (partenariat)
1. **Veuillez décrire les résultats et l’impact de l’initiative :**

*Sélectionnez les énoncés ci-dessous qui reflètent la réalité de l’initiative et ajoutez une explication sur la façon dont ils ont été organisés.*

* 1. Les pouvoirs publics ont recueilli des idées et des suggestions de mesures incitatives de la part des OSC/citoyens pour l’élaboration de futurs législations/programmes. (idées/suggestions de mesures incitatives)
	2. Les OSC/citoyens ont exprimés leurs besoins et leurs souhaits, à la demande des pouvoirs publics. (idées/mesures incitatives)
	3. Les OSC/citoyens ont influencé la décision des pouvoirs publics concernant l’inscription d’un sujet particulier à leur agenda politique. (établissement du programme)
	4. Les OSC/citoyens ont participé au processus d’élaboration des politiques en identifiant un problème, en proposant des solutions ou en apportant des éléments probants pour étayer leur proposition. (élaboration)
	5. Les OSC/citoyens ont donné leur avis sur les projets et les propositions de lois. (décision)
	6. Les OSC ont suivi la mise en œuvre de la politique. (mise en œuvre)
	7. Les OSC ont contrôlé et évalué les résultats de la politique mise en œuvre. (suivi)
	8. Les OSC ont participé à la reformulation d’une politique mise en œuvre. (reformulation)
	9. Aucun des énoncés ci-dessus : les pouvoirs publics ont-ils fourni une explication ?
1. **Comment évaluez-vous le processus de participation ?**
	1. Votre avis global
	2. De nouvelles solutions ou de nouvelles approches ont-elles été élaborées ?
	3. Quels ont été les défis et les obstacles rencontrés ? Quels ont été les enseignements tirés ?
	4. Quels seraient les points à améliorer pour les futures versions de ce processus ou de cette initiative ?
2. **Dans quelle mesure le processus a-t-il été inclusif en termes de prise en compte des besoins et des préoccupations des différents groupes de parties prenantes (par exemple les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les minorités) ?**
3. **Facultatif : personne à contacter, adresse électronique et adresse du site internet, des documents peuvent être joints**

*Veuillez ne pas dépasser 4 pages au total*

*Ce modèle est disponible au :* [*https://www.coe.int/fr/web/ingo/civil-participation*](https://www.coe.int/fr/web/ingo/civil-participation)

1. La définition des ONG donnée par le Conseil de l'Europe figure dans la [Recommandation (2007) 14 du Comité des Ministres](http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec(2007)14&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75), selon laquelle "les ONG sont des entités ou organisations autonomes volontaires créées pour réaliser les objectifs essentiellement non lucratifs de leurs fondateurs ou adhérents. Elles n’incluent pas les partis politiques.” En lien avec ce Code, le terme fait référence à la société civile organisée y inclus les groupes volontaires, organisations à but non lucratif, les associations, les organismes de bienfaisances ainsi que des groupes de plaidoyer ou basés sur les intérets communs ou géographiques. [↑](#footnote-ref-1)